



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4436

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention au Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles du territoire Saône Mont d'Or pour l'animation économique sur la Conférence des Maires Val de Saône et l'animation de la pépinière d'entreprises Saône Mont d'Or - Soutien au programme d'actions 2014

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagherne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Pallega, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4436**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention au Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles du territoire Saône Mont d'Or pour l'animation économique sur la Conférence des Maires Val de Saône et l'animation de la pépinière d'entreprises Saône Mont d'Or - Soutien au programme d'actions 2014**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône d'Or a été créé en 1997 à l'initiative de communes du Val de Saône. Seize communes en sont membres à ce jour.

Son objet est, d'une part, de doter ce territoire géographique d'une pépinière d'entreprises et la faire fonctionner et, d'autre part, de procéder ou participer à toute étude ou projet relevant de l'animation, de la promotion et du développement du tissu économique local sur ce même périmètre géographique, la volonté des fondateurs s'appuyant sur la réalité économique de ce territoire, qui se caractérise principalement par des entreprises de petite taille et un faible nombre d'emplois salariés.

Cette réalité économique a rendu nécessaire une action de proximité que les communes ont souhaité développer ensemble. C'est la raison pour laquelle, par exemple, la pépinière d'entreprises de Genay propose aux jeunes entreprises une offre immobilière de type "petits ateliers artisanaux", difficiles à trouver localement. Elle abrite, sur 274 mètres carrés, 11 bureaux de 13 à 36 mètres carrés et se distingue en étant la seule pépinière de l'agglomération à proposer, sur 1 600 mètres carrés, 11 ateliers de 42 à 224 mètres carrés permettant une activité de production, artisanale ou de stockage.

A l'image d'autres pépinières généralistes, elle propose des services mutualisés et un accompagnement individualisé et collectif aux porteurs de projets, son objectif étant de favoriser la réussite d'entreprises nouvellement créées sur le territoire en allégeant leurs contraintes immobilières, administratives autour d'un conseil individualisé pour chacune d'entre elles.

La pépinière d'entreprises Saône Mont d'Or de Genay répond aux exigences de la norme AFNOR en vigueur et a reçu, dès 2007, le label Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE). Ce label repose sur des critères qui ont été définis par l'ensemble du réseau de la création d'entreprise et garantit la qualité du service offert aux créateurs d'entreprises sur l'agglomération.

Plus globalement, le syndicat s'est donné la mission de favoriser toute action de développement économique sur l'aire géographique du Val de Saône. L'action d'animation économique de proximité qu'il conduit a vocation à assurer le suivi des entreprises de ce secteur dans leurs différentes problématiques de développement, dont les entreprises en difficulté, ainsi que d'assurer la coordination avec les autres acteurs locaux.

Un partenariat est établi depuis plusieurs années avec la Communauté urbaine de Lyon sur cette mission d'animation économique de proximité.

a) - Objectifs

Depuis 2004, la Communauté urbaine met en œuvre une politique globale de proximité dont l'objectif est de garantir le dynamisme du tissu économique de l'agglomération grâce à un accompagnement complet à destination de toutes les entreprises du territoire. Celle-ci s'exprime, d'une part à travers une animation économique territorialisée à l'échelle des conférences locales des maires, et, d'autre part, à travers le réseau Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE), important pour assurer le renouvellement du tissu économique local et le développement de l'emploi sur l'agglomération.

Concernant l'animation territoriale de proximité, celle-ci doit permettre d'assurer un relais efficace entre les entreprises, leurs projets et les différentes structures intervenant en matière d'accompagnement de ceux-ci, qu'il s'agisse de la Communauté urbaine en propre (implantation, extension ou relocalisation, environnement urbain, opérations d'aménagement ou de requalification des zones d'activité, projets liés aux déplacements, aux économies d'énergie), ou de tout autre acteur public du développement économique (stratégie, innovation, investissement industriel, développement commercial, international, recrutement, etc.).

L'animation économique de proximité a aussi pour vocation d'accompagner la création de services collectifs au niveau local : plans de déplacements interentreprises et auto-partage, crèches ou conciergeries interentreprises, restauration collective ou tout autre nouveau service aux salariés. Il s'agit, par là, de favoriser la coordination entre les acteurs locaux du développement afin de structurer une offre de service globale du territoire en direction des entreprises.

Concernant l'entrepreneuriat, les objectifs de la Communauté urbaine sont de maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. L'accessibilité, l'efficacité et la qualité du réseau ont contribué à faire de Lyon une référence européenne en matière d'entrepreneuriat. Les pépinières d'entreprises sont des éléments structurants, au niveau local, du soutien à la création d'entreprises. Elles sont des outils de redynamisation du territoire, dont il faut garantir la qualité de service.

C'est dans ce double objectif que la Communauté urbaine souhaite renouveler son soutien au Syndicat de communes de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles du territoire Saône d'Or pour son action d'accompagnement des créateurs et des entreprises sur le Val de Saône.

b) - Compte rendu des actions réalisées au titre de l'année 2013 et bilan

Par délibération n° 2013-3801 du 28 mars 2013, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 113 000 € au profit du Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles du territoire Saône Mont d'Or pour son programme d'actions 2013.

Le bilan du Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles du territoire Saône Mont d'Or dans le cadre de ce financement est le suivant.

Concernant le volet animation territoriale :

- 62 entreprises accompagnées,
- pilotage de Revals, le réseau local des acteurs de l'économie et de l'emploi du Val de Saône,
- pilotage de l'axe économique de l'agenda 21 du Val de Saône,
- animation du Plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) du Val de Saône.

Concernant le volet animation de la pépinière :

- 98 porteurs de projet passés/informés par l'action, 5 entreprises créées et intégrées dans la pépinière,
- temps moyen entre le premier rendez-vous d'accompagnement et la création juridique : 3 mois,
- taux de pérennité des créateurs "accompagnés" à 3 ans : 85 % et à 5 ans : 80 %,
- emplois créés par les entreprises "accompagnées" : un emploi à un an et un à 3 emplois à 3 ans (10 emplois au total),
- 16 entreprises "accompagnées" en pépinière de 0 à 3 ans.

Les actions réalisées sont en phase avec les objectifs définis en 2013 en termes de qualité des réponses aux entreprises, d'accompagnement des projets majeurs d'implantation et/ou de relocalisation et d'animation du schéma d'accueil des entreprises.

c) - Programme d'actions pour 2014 et plan de financement prévisionnel

Les orientations 2014 proposées par le Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles du territoire Saône Mont d'Or sont les suivantes.

Concernant le volet animation territoriale :

- accompagner 70 entreprises dont 35 entreprises stratégiques : comptes clés (principaux employeurs du territoire), leaders (entreprises de taille intermédiaire) et pépites potentielles (petites et moyennes entreprises (PME) et très petites entreprises (TPE) en hyper croissance),
- renforcer les échanges avec les communes en organisant des points réguliers avec les communes du territoire pour échanger sur les projets et l'actualité économique locale,
- réguler l'offre de services du territoire aux entreprises en organisant 2 comités techniques du développement économique de la Conférence locale des Maires Val de Saône réunissant la Chambre du commerce et de l'industrie (CCI) de Lyon, la Communauté urbaine de Lyon, les communes et les acteurs du développement économique (Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône notamment),
- par la connaissance acquise du territoire et des entreprises, alimenter la stratégie de développement économique de la Communauté urbaine de Lyon et relayer celle-ci auprès des entreprises et autres acteurs économiques.

Concernant le volet animation de la pépinière :

- assurer un accompagnement individuel très qualitatif,
- offrir des services communs adaptés aux besoins des entreprises hébergées,
- assurer une animation et une gestion de l'outil dynamique,
- permettre une meilleure professionnalisation des ressources humaines dans les très petites et moyennes entreprises (TPE) et créer de l'emploi
- assurer un accueil personnalisé et une orientation pertinente.

Les résultats attendus sont les suivants :

- entre 120 et 140 porteurs de projets informés/passés par l'action,
- 16 entreprises accompagnées,
- 3 entreprises créées,
- 0 à 1 emploi créé à 1 an et 1 à 3 emplois créés à 3 ans,
- taux de pérennité des créateurs accompagnés : 85 % à 3 ans et 75 % à 5 ans.

Budget prévisionnel 2014 pour la mise en œuvre de ces actions

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
frais de personnel	125 000	Communauté urbaine de Lyon	113 000
autres charges	44 500	fonds propres	56 500
Total	169 500	Total	169 500

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer au Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles du territoire Saône Mont d'Or une subvention pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2014, à hauteur de 113 000 €, soit le même montant qu'en 2013 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 113 000 € au profit du Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles du territoire Saône Mont d'Or dans le cadre de son programme d'actions 2014 pour l'animation économique sur la Conférence des Maires Val de Saône et de son programme d'actions 2014 pour la pépinière d'entreprises Saône Mont d'Or de Genay,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et le Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles du territoire Saône Mont d'Or définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 657358 - fonction 90 - opération n° 0P01O0851, pour un montant de 78 000 € et opération n° 0P01O1586, pour un montant de 35 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.